

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds d'épargne à intérêt élevé Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 3 septembre 2024, le fonds deviendra un « OPC marché monétaire » au sens du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et sera renommé « Fonds de gestion de trésorerie Ninepoint ».

BREF APERÇU

| | | | |
|---|--------------------|--------------------------------|---|
| Code du fonds : | NPP 219 | Gestionnaire du fonds : | Ninepoint Partners LP |
| Date de création de la série : | 6 décembre 2010 | Gestionnaire de portefeuille : | Ninepoint Partners LP |
| Valeur totale du fonds au 31 juillet 2024 : | 419,19 millions \$ | Distributions : | Mensuelles |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,00 % | Placement minimal : | Négocié entre Ninepoint Partners LP et l'investisseur |

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

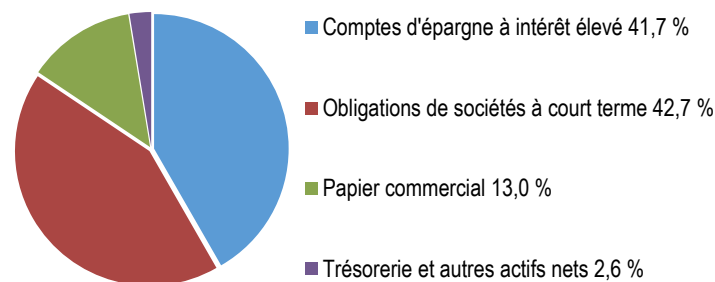
L'objectif du fonds est de maximiser le rendement des soldes de trésorerie tout en offrant un accès facile à des placements liquides et négociables quotidiennement. Le fonds investit dans des comptes d'épargne à intérêt élevé offerts par des banques canadiennes de l'annexe I et/ou dans des titres du marché monétaire de grande qualité.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 juillet 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 juillet 2024)

| | |
|---|---------------|
| 1. Banque Toronto-Dominion, compte au comptant | 41,7 % |
| 2. Société Financière Manuvie, rachetables, 3,049 %, 20 août 2024 | 7,0 % |
| 3. Honda Canada Finance, Inc., 5,172 %, 27 sept. 2024 | 5,3 % |
| 4. Financière Sun Life inc., rachetables, 2,380 %, 13 août 2024 | 5,2 % |
| 5. Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 4 octobre 2024 | 4,5 % |
| 6. La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,490 %, 23 sept. 2024 | 4,4 % |
| 7. Banque Nationale du Canada, 5,009 %, 2 août 2024 | 3,7 % |
| 8. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,350 %, 28 août 2024 | 3,5 % |
| 9. Banque Nationale du Canada, 2,580 %, 3 février 2025 | 3,4 % |
| 10. Enbridge Gas Inc., 0,000 %, 8 août 2024 | 2,6 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 81,3 % |
| Nombre total de placements | 23 |

Répartition des placements (au 31 juillet 2024)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

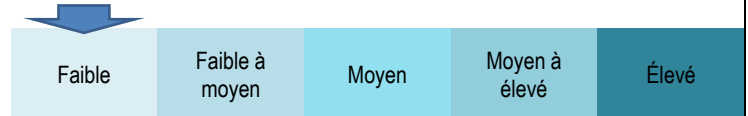
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

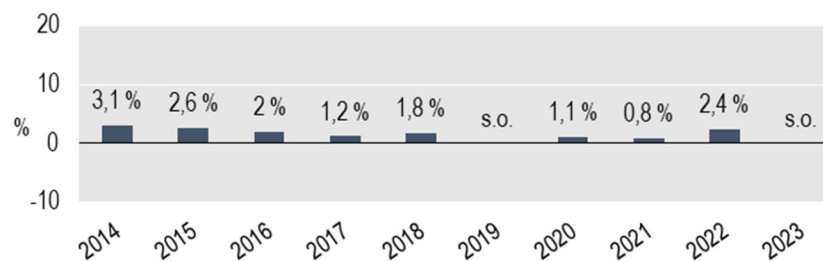
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi. Pour tout dépôt dans des comptes de dépôt bancaires, le fonds n'est pas garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme public d'assurance-dépôts.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série I du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Toutefois, les rendements annuels des parts de série I du fonds ne sont pas fournis pour 2019 et 2023, car aucune part de série I n'était en circulation pendant la totalité de ces années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles et jusqu'au 31 juillet 2024. Toutefois, le meilleur et le pire rendement ne sont fournis que pour les années 2014 à 2018 et 2020 à 2022, car aucune part de série I n'était en circulation pendant la totalité de l'année civile en 2019 et en 2023. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 3,97 % | 28 février 2019 | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 039,67 \$. |
| Pire rendement | -1,13 % | 31 juillet 2017 | Votre placement chuterait pour s'établir à 988,66 \$. |

Rendement moyen

Le rendement composé annuel des parts de série I du fonds n'est pas fourni, car aucune part de série I du fonds n'est en circulation depuis le 29 janvier 2024.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui cherchent à maximiser le rendement des soldes de trésorerie tout en ayant un accès facile à des placements liquides et négociables quotidiennement. Le fonds convient aux investisseurs dont la tolérance au risque est faible et qui prévoient investir à court terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série I du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2023, les frais du fonds s'élevaient à 0,00 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

| | |
|---|--------|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'exploitation du fonds. Il a été renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 0,00 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,00 % |
| Frais du fonds | 0,00 % |

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ninepoint Partners LP peut verser une commission de suivi à la société de votre représentant. Ninepoint Partners LP négocie le taux avec la société de votre représentant, et ce taux varie entre 0 % et 0,25 % de la valeur de votre placement chaque année (0 \$ à 2,50 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ détenue).

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

| FRAIS | CE QUE VOUS PAYEZ |
|---|--|
| Frais de gestion | Les frais de gestion annuels de la série sont négociés par l'investisseur et ne sont pas payés par le fonds. Ils ne dépasseront pas 0,39 %. |
| Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés | Aucuns frais ne sont imputés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime. |

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com/fr
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.